

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 28 juin 2019**

**Objet : Révision de la délibération n°514 de 2016 relative à la mise en place d'une contribution financière de prise en charge des coûts d'exploitation des opérations de montée en débit construites par DORSAL applicable aux EPCI en cas de non adhésion au syndicat**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le dix-neuf juin 2019, se réunit en session ordinaire, salle du bureau à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 51 – 161 voix

Présents :33 (dont 9 procurations) -123 voix

Votants : 33 Pour soit 123 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix - Président  
Mme Hélène ROME – procuration donnée à Mr F.Dubois – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP  
Mme Hélène FAIVRE – 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP  
Mr Yves RAYMONDAUD – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5<sup>ème</sup> VP  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 1 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix  
Mr Francis COMBY – 1 voix  
Mr Pierre CHEVALIER – 2 voix  
Mr Pascal COSTE – procuration donnée à Mr F. Comby – 6 voix  
Mr Pierre COUTAUD - 2 voix  
Mr Stéphane DELAUTRETTE – suppléant de Mr D Marcellaud – 1 voix  
Mr Pierre DESARMENIEN - 1 voix  
Mr Francis DUBOIS - 1 voix  
Mr Patrick DUROUX – procuration donnée à Mr S.Delautrette – 1 voix  
Mr Thierry GAILLARD - procuration donnée à Mme H.Faivre – 6 voix  
Mme Michèle GUILLOU– suppléante de Mr Philippe Jenty - 2 voix  
Mr Laurent GUINARD - 1 voix  
Mr Christian HANUS – 2 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – procuration donnée à Mr F.Vincent - 15 voix  
Mr Vincent JALBY -- 2 voix  
Mr Alain LAGARDE - 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – 6 voix  
Mr Alexandre MAZIN – suppléant de Mr Alain Faucher – 1 voix  
Mr Guy MERIGOUT – 1 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Philippe NAUCHE – procuration donnée à Mr JL Michel – 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL- procuration donnée à Mr JP.Bernardie – 2 voix  
Mr Christian REDON-SARRAZY procuration donnée à Mr P.Vergnolle – 1 voix  
Mme Valérie SIMONET – procuration donnée Mr JM Bost – 6 voix  
Mr Pierre VERGNOLLE – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix  
Mr François VINCENT – 15 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Président CC Pays Lubersac Pompadour  
Président du Syndicat de la Diège  
Président Département Corrèze  
Vice-Président du Syndicat de la Diège  
Président CC Pays de Nexon Monts de Chalus  
Président CC Marche et Combraille en Aquitaine  
Président de la CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président de la CC Val de Vienne  
Vice-Président Département Creuse  
Déléguée titulaire du Syndicat de la Diège  
Conseiller Communautaire CC Gartempe St Pardoux  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire de la CC de Noblat  
Conseiller Délégué CC Haut Limousin en Marche  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président de la CC Briance Sud Haute-Vienne  
Présidente du Département de la Creuse  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Vice-Président de la CC Ouest Limousin  
Conseiller régional de la Région Nouvelle Aquitaine

Sont excusés :

Mr Alain AUZEMERY(et son suppléant) – 1 voix – 7<sup>ème</sup> VP  
Mr Didier BARDET – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Nady BOUALI – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Arnaud COLLIGNON (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Sylvain GAUDY (et son suppléant) – 1 voix  
Mme Sarah GENTIL (et sa suppléante) – 2 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Jean-Luc LEGER (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et son suppléant) - 1 voix  
Mr Christophe PATIER (et son suppléant) - 15 voix  
Mme Mélanie PLAZANET (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Gérard ROUMILHAC (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-Michel TEULIERE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Thierry TROLONG (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant) 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP  
Mme Stéphanie VALLEE (et son suppléant) – 6 voix

Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Tulle Agglo  
Président Agglo Grand Guéret  
Président CC Creuse Sud-Ouest  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Président CC Monts et Vallées Ouest-Creuse  
Président de la CC Creuse Grand Sud  
Président de la CC Briance Combadre  
Vice-Président CC Midi Corrèze  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseillère Communautaire CC Portes de Vassivière  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Vice-Président CC Xaintrie Val-Dordogne  
Conseiller communautaire CC Portes Creuse Marche  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence  
Conseillère Départementale de la Corrèze

**Par délibération n°514 du 21 novembre 2016**, le Syndicat mixte DORSAL a mis en place une contribution financière de prise en charge des coûts d'exploitation des opérations de montée en débit construites par DORSAL, **applicable aux EPCI en cas de non adhésion au syndicat**.

**Les termes de la délibération étaient les suivants :**

« Le syndicat mixte Dorsal construit, pour le compte des EPCI des départements de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne en ayant fait la demande, des opérations de montée en débit (PRM, fibrages de NRA) engendrant des coûts d'exploitation annuels : redevances d'occupation du domaine public, location d'infrastructures (Orange, syndicats d'énergie, gestionnaires de réseaux ...), coûts d'exploitation et de maintenance des liens de collecte optique NRA-SR ou NRA-NRA, coûts d'énergie, coûts d'assurance des armoires de rue ...

Ces coûts d'exploitation seront pris en charge par Dorsal (Maître d'ouvrage des travaux et propriétaire des infrastructures construites) grâce aux contributions annuelles des collectivités membres et notamment des EPCI invités à adhérer à Dorsal (en tant que membres de droit) dès 2017.

Dans le cas où un EPCI, pour lequel Dorsal a construit une ou plusieurs opérations de montée en débit, déciderait de ne pas adhérer à Dorsal, l'ensemble des coûts d'exploitation liés à la ou les opération(s) de montée en débit sera facturée à l'EPCI par émission d'un titre de paiement au plus tard le 31 décembre de l'année n pour les charges d'exploitation dues pour l'année n+1.»

**Lors de sa mise en application en 2019, il a été constaté :**

- qu'elle n'était pas assez précise quant au mode de calcul de la contribution
- que la phrase « ...par émission d'un titre de paiement au plus tard le 31 décembre de l'année n pour les charges d'exploitation dues pour l'année n+1 » n'était pas appropriée pour la première demande puisque les adhésions ne sont intervenues qu'en 2018 et le constat de non adhésion n'a pu se faire qu'en 2019.

**Il est donc proposé d'apporter les précisions et modifications suivantes :**

- Les frais d'exploitations répercutés à l'EPCI s'en tiendront aux frais payés à Axione Limousin dans le cadre des avenants d'affermages des biens relatifs à la montée en débit à **compter de l'exercice 2018**, année d'adhésion des EPCI (cf avenant 29 pour les opérations du pilote et les avenants suivants qui seront signés pour les autres opérations de montée en débit)

**Le calcul des contributions interviendra de la façon suivante :**

Total des frais d'exploitation acquittés par DORSAL sur une année n selon le prorata suivant :

Nombre totale d'opérations de Montée en Débit de l'avenant de référence / nombre d'opérations de montée en débit sur le territoire de l'EPCI concerné

- Suppression de la phrase « ...par émission d'un titre de paiement au plus tard le 31 décembre de l'année n pour les charges d'exploitation dues pour l'année n+1 »

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- de réviser la délibération n°514 de 2016 selon les précisions et modifications proposées ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20190628-CS88\_D682-D

N°682-2